

## La démarche « connaître avec pour agir ensemble » : quelle veille participative sur l'accès aux droits ?

Sophie Ebermeyer, Nicolas Mourgeon  
(Économie et Humanisme)  
Geneviève Decrop (Mrie)

**U**NE des spécificités fortes de la Mission Rhône-Alpes d'information sur l'exclusion est la démarche de co-élaboration de la connaissance de l'exclusion sociale avec des collectifs de personnes directement confrontées aux situations visées. Elle a hérité cette démarche en grande partie d'Atd quart monde – association qui ne fut pas étrangère à la création de la Mrie au tournant de la décennie 1990. Celle-ci l'a cependant étendue et systématisée en faisant de ce « connaître avec » un axe de l'observation sociale qu'elle mène en Rhône-Alpes. Plus précisément, il s'agit pour elle d'appuyer ses diagnostics sur un croisement des regards et des savoirs entre les professionnels, les experts et les personnes confrontées à la pauvreté et à la précarité.

La Mission régionale d'information sur l'exclusion (Mrie) Rhône-Alpes a achevé, il y a trois ans, une démarche d'étude participative sur le thème « Accès aux droits et vie quotidienne », associant dans une même réflexion les personnes confrontées à la précarité, les intervenants professionnels, les responsables institutionnels. Dans la continuité de cette démarche, la Mrie approfondit la réflexion et en affine les enseignements méthodologiques. C'est ainsi que l'Onpes a confié à la Mrie, avec l'appui d'un chercheur indépendant, la charge de répondre aux questions suivantes :

À quelles conditions une démarche participative, telle que celle menée par la Mrie, est-elle valable dans une perspective de connaissance et dans une perspective de lutte contre les exclusions? Quelles sont ses conditions d'amélioration ou de pérennisation? Quelles capitalisation et veille mettre en place?

Cette analyse s'appuie sur une enquête par entretiens auprès de personnes qui ont participé à ces démarches, acteurs professionnels, institutionnels ou habitants/usagers.

## **Pourquoi engager une démarche participative ?**

### **Contexte et fondements**

#### ***La lutte contre les exclusions***

L'accès des personnes en difficulté aux droits fondamentaux constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Cette préoccupation consiste à vérifier que les personnes les plus fragiles sur le plan économique et social disposent des sécurités de base. La loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Rmi ouvre un droit à un minimum vital d'existence, tandis que la loi du 27 juillet 1999 crée la couverture maladie universelle (Cmu), en référence au droit à la santé. La loi d'orientation du 29 juillet 1998 va plus loin en se donnant pour objectif, dans son article 1<sup>er</sup>, de «*garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux*» et en suscitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour la réalisation de cet objectif.

Cependant, malgré la mise en place de ces dispositifs, on observe une persistance de la pauvreté et une précarité croissante. Dans le cadre d'une modernisation de la protection sociale, qui apparaît nécessaire, de nombreux acteurs estiment aujourd'hui que les usagers ont un rôle à jouer.

L'idée d'associer la population dans le cadre de l'action sociale et des politiques publiques n'est pas nouvelle. Elle s'est notamment développée dans le cadre de la politique de la ville, avec les démarches participatives des habitants dans leur quartier; mais elle remonte à une époque plus lointaine, si l'on considère toute l'histoire, certes un peu tombée dans l'oubli, du travail social, et tout particulièrement la place du travail social communautaire.

Aujourd'hui, de plus en plus d'institutions recommandent d'associer à la réflexion ceux qui sont destinataires des politiques menées, et la participation est au cœur de la loi du 2 janvier 2002 sur les institutions sociales et médico-sociales.

#### ***La question de la citoyenneté***

##### **La faible représentation des «*démunis*»**

La participation, et plus encore, la représentation des plus démunis rencontrent de nombreux obstacles. En témoigne, au niveau national, la faible place qui leur est accordée dans le débat social et politique. Si des collectifs ont pesé sur les débats, lors du vote des lois créant le Rmi et la Cmu, les restrictions récentes des conditions d'accès à l'Aide médicale d'État et à l'Allocation de solidarité spécifique ont été

introduites sans consultation des associations de solidarité, ni des organisations de chômeurs. Après 1997, ces dernières ont obtenu une place au sein de l'Anpe et de l'Afpa au travers des comités de liaison. Mais des critiques sur les risques de détournement ou d'instrumentalisation furent soulevées. Et les craintes que soit saupoudrée une représentation associative à divers endroits éloignés des lieux de décision paraissent fondées<sup>1</sup>.

### **La participation : des expérimentations qui restent isolées**

Malgré les limites constatées, la participation des « usagers » a cependant progressé, ce qui tend à faire penser, pour les plus optimistes, que son principe est acquis. La question du « comment » se pose alors : quel équilibre trouver entre démocratie représentative et démocratie participative, par exemple ? La participation fait l'objet d'une double critique à ce titre : considérée comme un piège par les uns (qui estiment que ses résultats ne sont pas à la hauteur de ses ambitions) ou appréhendée comme une dangereuse remise en question du rôle des institutions par les autres. Cela explique sans doute qu'elle demeure aujourd'hui souvent réduite au statut d'expérimentation. De fait, à contre-courant du fonctionnement classique des institutions, les démarches participatives peinent à sortir du laboratoire : « Comme si une contagion hors du laboratoire était redoutée<sup>2</sup>. »

Ainsi, dans un contexte où un sentiment d'impuissance à agir contre les exclusions se fait sentir, les démarches participatives cherchent à promouvoir une connaissance construite en association avec les usagers, pour sortir de certaines impasses. Pour certains, ce qui est aussi en jeu est le passage du statut d'individu à protégé, à celui de citoyen qui est en capacité de prendre part au débat et à la décision.

On observe d'ailleurs que nombre de collectivités territoriales lancent de telles démarches, qui sont déjà monnaie courante dans d'autres pays démocratiques, en Europe et hors d'Europe, y compris dans le champ de l'exclusion sociale<sup>3</sup>. La multiplication de ces expériences et des discours sur ce thème ne doit pas occulter la question centrale : comment ces démarches sont-elles portées et relayées par les pouvoirs constitués ? Sans portage politique, les expériences de participation risquent non seulement de s'essouffler rapidement, mais, plus grave, d'engendrer frustration et repli sur soi.

### **Les obstacles méthodologiques au développement des démarches participatives dans le champ de la lutte contre l'exclusion**

#### ***Une population difficile à identifier et à mobiliser***

En filigrane des expérimentations, se dessinent les nombreuses difficultés auxquelles se heurte la participation des plus démunis. Les personnes exposées au risque d'exclusion constituent en effet un groupe hétérogène, comme celui des chômeurs, auquel elles appartiennent souvent. De plus, le chômage est par définition

1. Cf. article de J. Vachon, « La représentation des usagers peine à s'imposer », *ASH Magazine*, mars-avril 2004.

2. Hannover F. et Leblanc N., « La participation : du laboratoire à la société », *Territoires*, avril 2004.

3. Cf. les 4<sup>es</sup> Rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté.

un état transitoire, ce qui ne facilite pas l'identification à un tel groupe; ce frein se trouve renforcé par le sentiment de honte et l'isolement vécus par ces personnes. Est-il possible, par certaines formes de participation, de toucher les personnes les plus démunies, ou en sont-elles exclues, comme elles le sont souvent des statistiques?

Enfin, pour faire écho aux réticences à se mobiliser que manifestent les personnes en situation précaire, par scepticisme quant à l'utilité de la démarche, il semble légitime de s'interroger sur le bien-fondé à la fois pratique et éthique de telles démarches participatives. Quel intérêt ont les personnes à se mobiliser si aucune solution concrète pour elles ne se dessine? Comment demander à des personnes, dont la première préoccupation est de parvenir à se nourrir, de s'engager dans une participation citoyenne?

### **Statut, expression et représentativité des usagers**

Derrière les incompréhensions qui se manifestent entre professionnels et usagers lorsqu'un dialogue est organisé, se cachent peut-être des limites liées au statut. Comment résoudre le décalage entre le professionnel et l'utilisateur? La question souvent posée de la rémunération des «usagers» dans ces démarches traduit cette distorsion entre les uns et les autres. Par ailleurs, les personnes confrontées à d'importantes difficultés d'accès aux droits peinent à être reconnues dans leur discours, soit parce qu'elles ont du mal à s'exprimer, soit au contraire, et paradoxalement, parce que, prenant de l'assurance, elles n'apparaissent plus comme représentatives des personnes dites «en difficulté». Cela pose la question de la formation des personnes en difficulté, ou de leur préparation à intervenir dans un débat.

Se pose également la question de la représentativité des usagers, souvent avancée par les critiques de la démarche. Cependant, cette critique ne révèle-t-elle pas une certaine confusion? La démocratie représentative a ses voies et procédures propres qui ne sont pas invalidées par les démarches de démocratie participative. Mais on ne peut demander à cette dernière de se mouler dans les canons de la première. Dans les espaces pluriels de la participation, le critère ne doit pas être la représentativité des personnes, mais la capacité d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens à *représenter* un problème, une situation, c'est-à-dire à extraire de leur cas particulier ce qui peut être généralisé. Par ailleurs, afin de ne pas exposer dangereusement des personnes fragilisées, certaines associations estiment qu'elles constituent des relais et qu'il ne peut en être autrement. Mais une démarche reste-t-elle participative si elle ne fait participer que des représentants des personnes concernées? À quel moment la parole directe doit-elle faire place à la représentation? Quel rôle doit jouer ou ne pas jouer l'encadrement de la démarche?

### **La démarche participative selon la Mrie : «Connaitre avec et agir ensemble<sup>4</sup>»**

De façon générale, on peut considérer qu'associer les personnes en situation d'exclusion à une démarche d'observation, c'est reconnaître leur place dans

---

4. V. Plazy, *Dossier annuel*, Mrie 2004.

l'espace public comme citoyens et acteurs de la prévention et de la lutte contre les exclusions. Reconnaître cette place signifie aussi reconnaître leur apport en termes de savoirs et les inscrire dans une dynamique d'expertise partagée. Cette dynamique a comme finalité d'améliorer la lutte contre les exclusions, de réduire, voire de s'attaquer aux causes de l'exclusion. La connaissance partagée n'est alors pas dissociable d'un agir collectif ou, pour le dire avec les mots de la Mrie, d'un « connaître avec pour agir ensemble ».

La connaissance acquise lors de démarches participatives est orientée vers trois dimensions de la lutte contre les exclusions: la première relève d'une **interpellation** adressée aux citoyens et aux politiques publiques. La seconde consiste en une fonction de **veille** concernant l'impact des politiques publiques. La troisième permet de construire des **espaces publics de coopération** entre personnes en difficulté et les professionnels ou institutions compétentes, afin de mettre en œuvre un « agir ensemble ».

Comment peuvent se croiser le savoir scientifique, les savoirs des élus, des experts des milieux associatifs, des administratifs, etc.? Dans une perspective de lutte contre les exclusions, le « connaître avec » se définit comme une connaissance au service de l'action, dans une recherche de nouveaux modes de mobilisation citoyenne face à l'exclusion. C'est pourquoi une démarche participative ne se limite pas au recueil et à l'expression d'une expérience vécue, mais doit également donner place à une réflexion<sup>5</sup>.

Mais il y a une disqualification réciproque à dépasser entre accueillant et accueilli, qui constitue un objectif à part entière de la dynamique. C'est pourquoi le « connaître avec » suppose, et au besoin doit produire, un rééquilibrage dans les rapports de force. Les démarches participatives du type « connaître avec » doivent aussi se concevoir comme des innovations sociales, qui peuvent déranger et conduire à des périodes de conflits avec les pouvoirs en place, faute de n'avoir pas encore acquis une grande légitimité. Enfin, concevoir la participation comme un échange ne doit pas conduire à négliger l'**acquisition de compétences** (connaissance de leurs droits, compréhension des logiques des institutions) par les « usagers », afin qu'ils puissent prendre part au débat.

Parmi les démarches participatives menées par la Mrie, qui constituent le matériau de cette étude, nous avons sélectionné la démarche fondatrice « accès aux droits » et ses prolongements, au travers d'un groupe méthodologique et des deux derniers dossiers annuels. Nous avons tout d'abord décrit ces démarches, puis analysé leur apport selon les trois aspects qui les fondent (connaissance, citoyenneté et lutte contre l'exclusion) ; au travers d'entretiens (22) menés auprès de participants: des institutionnels (Drtefp, Drass...), des professionnels (institutions départementales et associations), des chercheurs, des habitants.

Nous sommes partis de l'hypothèse suivante : les démarches participatives dans le champ de la lutte contre l'exclusion connaissent des difficultés à se mettre en

5. Comme l'affirme aussi Atd quart monde, estimant, avec d'autres, que l'époque des témoignages est passée. C'est aussi la démarche de Moderniser sans exclure (Mse), qui, par la vidéo, vise à produire des supports à une réflexion collective dans des entreprises, associations, etc.

œuvre. Ces difficultés se situent au niveau des trois fondements de ces démarches participatives : l'apport de connaissances, la citoyenneté et la lutte contre l'exclusion.

## Recherche-action et croisement des savoirs

### La démarche « accès aux droits »

#### *La recherche-action menée en 2000-2001*

L'expérimentation « Accès aux droits et vie quotidienne », réalisée par la Mrie il y a quatre ans, est une démarche de type participatif qui a réuni les différents partenaires concernés : groupes d'usagers<sup>6</sup>, responsables institutionnels et associatifs, décideurs. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes permettant à ces partenaires de travailler séparément, puis de mettre en commun et de confronter leurs points de vue respectifs. Dans la phase finale, le rassemblement de ces acteurs a permis de définir des perspectives d'action<sup>7</sup>.

Comme le rappelle P. Sauvage<sup>8</sup> (alors directeur de la Mrie), la démarche engagée a cherché à répondre à trois enjeux essentiels pour la lutte contre l'exclusion et la précarité : l'adaptation du système de protection sociale, le travail de veille à mener sur l'effectivité des droits, l'enjeu démocratique. Il faut conjuguer la **protection, la promotion et le pouvoir agissant** des personnes, comme le propose, avec la Mrie, Mireille Flageul.

La démarche prend ses sources d'une part dans un travail effectué avec la Fondation de France (pour un partenariat avec les personnes dans les actions de lutte contre l'exclusion) et dans le programme d'Atd quart monde de croisement des savoirs ; mais, ici, les moyens sont plus limités et l'approche vise à dégager des propositions. Il s'agit donc d'une démarche de « connaître avec » qui revêt deux caractéristiques selon P. Sauvage : l'ancrage dans la parole et le vécu des personnes, et le croisement de l'analyse des réalités vécues, structurée avec l'appui de chercheurs, avec celle de responsables institutionnels et associatifs, pour aboutir à la construction conjointe de propositions.

À l'issue de ce travail, lors du séminaire des 9 et 16 novembre 2001, qui a réuni plus de cent cinquante personnes, vingt-deux propositions pour améliorer la protection sociale ont émergé. La méthode utilisée au cours de l'étude est tout à fait originale.

---

6. Le premier temps de la démarche a consisté à mobiliser des groupes locaux d'usagers (personnes en situation de précarité). C'est ainsi, par la parole des usagers, que se sont effectués le repérage des difficultés et l'analyse des causes. Cette première étape a été soutenue par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et a donné lieu à un rapport d'étude : « Accès aux droits et vie quotidienne », *Rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Isabelle Astier et Vincent Plazy, Mrie, juillet 2000, 31 p.

7. D'un point de vue thématique, l'expérimentation fut centrée sur les conditions d'accès aux prestations et aux aides inscrites dans le dispositif de protection sociale et a permis d'aborder les différents domaines de vie : logement, éducation et culture, santé, formation.

8. Cf. rapport « Accès aux droits : quelles améliorations ? Une réflexion partagée entre des groupes d'usagers et des responsables institutionnels. Des propositions concrètes élaborées ensemble », Mrie, 2002. Démarche coordonnée et animée par V. Plazy. Co-animation : M. Flageul et L. Potié.

Encadré 1

**La « méthode Sherpa » : une connaissance partagée qui se construit par des allers-retours entre les groupes d'acteurs**

**Au départ des travaux, deux hypothèses ont été formulées :**

- La recherche de pistes concrètes d'amélioration de l'accès aux droits nécessite de construire une expression collective associant des groupes différenciés.
- Cette expression collective ne peut s'énoncer que si l'animateur de la réflexion joue un rôle de « sherpa » pour porter cette réflexion en construction d'un bout à l'autre.

Du fait des difficultés des personnes sollicitées à s'exprimer (intérieurisation de leur impuissance à agir sur leur situation, sentiment d'inutilité, etc.), la méthode choisie n'était pas, dans un premier temps, de faire travailler ensemble la population et les institutions, mais de passer par des étapes intermédiaires où chaque groupe a pu produire sa propre réflexion, qui a été ensuite transmise aux autres. Les travaux ont démarré avec cinq groupes d'utilisateurs (constitués avec le soutien des structures de proximité), qui ont notamment exprimé les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne pour accéder à leurs droits sociaux.

Puis une sociologue a été chargée d'élaborer des pistes de travail à partir de l'énoncé de ces expériences.

Ensuite, ce travail a été repris par un groupe d'une vingtaine de responsables institutionnels et associatifs, qui s'en sont approprié les constats puis les ont développés. Enfin, ce dernier travail a lui-même été repris par les groupes d'utilisateurs pour élaborer des pistes d'amélioration.

**Une progression de la réflexion qui s'appuie sur des « passeurs »**

Cette méthode s'est construite au fur et à mesure de l'enquête.

Des personnes-ressources ont été repérées en vue de faire le trait d'union entre les deux mondes (utilisateurs/institutions). Puis, dans un deuxième temps, des relais au niveau régional composés de responsables institutionnels et associatifs ont aidé à ce que la réflexion collective s'ancre bien dans la parole des membres des groupes locaux. Ces personnes-ressources ont joué un rôle primordial en étant présentes aux côtés des utilisateurs, lors de l'exposé des travaux en vue de la préparation du séminaire. Ce travail de coproduction a conduit à la substitution d'une posture de « côte à côte » à celle plus habituelle de « face à face ».

**Les prolongements méthodologiques**

Une nouvelle recherche-action a été menée par la Mrie en 2004. Dans un premier temps, un groupe de réflexion méthodologique animé par la mission s'est réuni cinq fois (en 2004) autour de plusieurs problématiques<sup>9</sup>. Le groupe a présenté ses travaux au cours d'une rencontre régionale qui a eu lieu le 3 décembre 2004 et qui

9. Les différentes représentations de la démarche identifiée sous le vocable du « connaître avec pour agir ensemble » ; les conditions de croisement des savoirs dans une perspective de reconnaissance des personnes ; les différents modes d'exercice de la citoyenneté mis en œuvre par des groupes habitants-professionnels portés par des institutions sociales et des groupes habitants-professionnels portés par des associations ; les liens des groupes habitants-professionnels avec les espaces d'information et de débat et avec les instances de décision ; le rôle joué par l'accompagnement de ces démarches ; quel positionnement auprès des acteurs de terrain ?

a réuni plus de cent cinquante participants, y compris des représentants de groupes d'usagers. Une évaluation de la rencontre et de la démarche est disponible depuis septembre 2005. Elle constituera un utile complément au présent travail. Pour l'heure, entre 2001 et aujourd'hui, on peut synthétiser l'évolution de la démarche par un changement de statut de l'un des trois «P»; nous sommes en effet passés de: «protection – promotion – pouvoir agissant», où le pouvoir agissant intervient comme prolongement de la protection des personnes et de leur reconnaissance (ou promotion), à une définition du pouvoir agissant comme moteur de l'action sur la protection et la promotion, mais aussi sur la veille (définie comme une vigilance sur l'effectivité des droits), sur l'interpellation (ou alerte), et sur la formation des bases d'espaces publics de coopération.

## **La démarche participative dans le cadre du dossier annuel**

### ***La démarche d'ensemble et la participation des groupes d'usagers***

Depuis la démarche «accès aux droits», la Mrie initie une démarche participative à dimension régionale autour du dossier annuel<sup>10</sup>. Elle s'appuie principalement sur un groupe d'usagers qui travaille autour du thème du dossier, et qui participe tout au long de l'année à la production du dossier. Ces personnes confrontées à la précarité analysent les causes de leurs difficultés et aboutissent à la formulation de propositions. Le «croisement des savoirs» s'opère principalement lors de la rencontre régionale où ce groupe d'usagers<sup>11</sup> rencontre le groupe de professionnels. La méthode est donc analogue d'un dossier à l'autre et nous avons choisi de nous appuyer principalement sur la production du dossier annuel 2004 sur le logement, à laquelle nous avons participé, pour rendre compte de la démarche.

### ***Les étapes de la démarche et la participation des usagers***

Le travail mené par la Mrie entre février et juin 2004 a donc reposé sur les réflexions de deux groupes: un groupe d'habitants (l'Association villeurbanaise pour le droit au logement) et un groupe de professionnels ou «experts» du logement. Trois thèmes ont été proposés au groupe de l'Avdl (le droit au logement, la qualité de l'habitat, le poids financier du logement). Des comptes rendus de réunions ont permis des allers-retours entre les deux groupes avant la rencontre régionale du 4 juin 2004 à Saint-Étienne. Cette journée a été introduite par une vidéo (Moderniser sans exclure) et par une présentation du travail réalisé par le groupe de l'Avdl, sous forme de panneaux. Puis des débats ont eu lieu entre professionnels et membres du

10. Les trois derniers thèmes ont été les suivants: l'accès à la santé (2002), l'emploi (2003) et le logement (2004). En effet, rappelons que le rapport annuel de la Mrie se présente en deux parties: l'une constitue un portrait de l'exclusion en Rhône-Alpes, et s'appuie sur des données statistiques fournies surtout par les services de l'État, l'autre porte sur un thème particulier et comprend une succession de contributions de professionnels, chercheurs, institutionnels.

11. Groupe retenu en ce qui concerne le logement: le groupe animé par l'Association villeurbanaise pour le droit au logement (Avdl) à Villeurbanne sur les mutations dans le logement social. Groupe retenu en matière d'emploi: le groupe animé par la permanence «emploi» de la maison sociale «Angle neuf» à Villeurbanne.

groupe. La restitution du travail s'est faite au travers du dossier annuel, qui réunit un ensemble de contributions. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation publique au cours de laquelle une brève mise en scène par le groupe d'usagers était prévue.

Il faut préciser que, depuis mai 2002, l'Avdl réunit chaque semaine un groupe d'habitants de Villeurbanne logés dans le parc public et en demande de mutation au sein de ce patrimoine. Ce groupe est d'environ huit à dix personnes. On peut souligner que le mode de fonctionnement du groupe se fonde aussi sur le dépassement de l'intérêt personnel de départ : en effet, plusieurs personnes qui ont résolu leur problème de mutation ont maintenu leur participation au groupe.

### **La perception des résultats**

L'enquête par entretiens menée auprès des participants fait ressortir des apports significatifs :

- ce travail a permis une sensibilisation sur la crise actuelle du logement (point de vue partagé notamment par les acteurs institutionnels),
- Il a mis l'accent sur une approche en termes de qualité de l'habitat, ce qui est inhabituel et intéressant à propos de droit au logement des plus démunis.

Des réserves se dégagent toutefois et sont principalement d'ordre méthodologique :

- Le groupe d'habitants est concerné par un ensemble de sujets trop restreints par rapport au thème du dossier annuel (c'est peut-être ce qui explique l'accent mis sur la qualité de l'habitat),
- Un seul groupe d'habitants ne peut apporter qu'une vision limitée des phénomènes,
- Les usagers sont finalement peu présents dans la démarche,
- La rencontre des deux groupes a laissé quelques frustrations : le sentiment parfois qu'un dialogue de sourds s'instaurerait...

#### *Encadré 2*

#### **La rencontre des acteurs institutionnels et du groupe d'habitants animé par l'Avdl, le 4 juin 2004 à Saint-Étienne – Le point de vue d'une nouvelle venue dans la démarche<sup>12</sup>**

« Le trait le plus frappant de cette journée était le haut niveau du travail que les membres du groupe "mutations" de l'Avdl avaient mené collectivement, et dont la substantifique moelle était donnée dans quelques panneaux affichés sur les murs de la salle. La distribution de la parole au sein du groupe avait été également soigneusement organisée : la force du propos a tenu à un dosage maîtrisé de conviction, d'engagement émotionnel et d'argumentation appuyée sur l'information et l'expérience. Il y eut notamment un moment culminant où une mère de famille d'origine maghrébine a prononcé un plaidoyer vibrant et incisif en faveur de la mixité sociale et culturelle, où perçait la déception vis-à-vis de ce pays qui avait si mal répondu à ses attentes et à son amour. La capacité de ce groupe à bien

12. Geneviève Decrop, nommée directrice de la Mrie un mois et demi plus tôt.

représenter les aspects essentiels de la crise endémique du logement des pauvres était incontestable. Elle transparissait nettement dans la façon dont les membres du groupe, d'origine française et d'origine immigrée, ont mis en évidence la discrimination dans l'accès au logement. Elle s'affichait également dans la précision avec laquelle certains ont illustré la question de la qualité du logement, dont l'importance est souvent gommée par des acteurs obnubilés par le problème de la quantité.

« Le dialogue avec les professionnels, malgré l'incitation contenue dans ces présentations, a été malaisé. Certains d'entre eux se sont retranchés derrière le discours institutionnel, et d'autres dans le silence – un silence attentif et attentionné. Il est apparu qu'ils n'avaient guère d'autres postures possibles, dans la mesure où ils n'occupaient pas dans leurs institutions de fonctions véritablement décisionnaires. Il n'y eut échange véritable, sur le fond, qu'avec les deux seuls élus locaux que l'on avait réussi à impliquer dans la démarche. Ce qui est, au fond, bien légitime, mais traduit parfaitement la question du portage politique des démarches de démocratie participative. »

### Encadré 3

#### Le « croisement des savoirs » selon Atd quart monde

La démarche conduite par Atd quart monde a un statut particulier dans l'ensemble des démarches qui peuvent s'apparenter à celle de la Mrie, tant elle inspire cette dernière. C'est pourquoi nous en présentons ici quelques aspects, tandis que nous renvoyons au rapport complet pour d'autres démarches (par exemple celle de Moderniser sans exclure ou de la Mire Franche-Comté).

L'association Atd quart monde a lancé il y a une dizaine d'années un programme de formation-action-recherche entre les personnes en difficulté, les bénévoles de l'association et le monde universitaire<sup>13</sup>. L'objectif du programme était de renouveler la connaissance, le regard porté sur les « pauvres », sans visée précise en termes d'action dans un premier temps. Il s'est fondé sur une conviction principale selon laquelle le savoir universitaire est partiel et s'avère parfois trop déterministe. Il s'agissait de s'intéresser aux « exclus du savoir ». Comme le relève S. Paugam, il est plus facile d'insister sur les difficultés d'une population reconnue comme « à problèmes » plutôt que de montrer les aspects positifs : « ces mécanismes sont plus visibles et plus facilement saisissables pour le sociologue, dans le cas de populations en situation de précarité économique et sociale parce que l'infériorité et l'échec de celles-ci sont reconnus par des institutions spécialisées<sup>14</sup>. »

Le programme a donc consisté à faire se croiser chercheurs et « pauvres ». Le croisement des savoirs consiste à dépasser de nombreux obstacles par un travail de reconnaissance d'autres savoirs : le savoir d'engagement, par exemple, est celui que bénévoles et personnes en difficulté acquièrent en devenant actifs, notamment dans l'association ; autrement dit, les compétences propres à chacun, variables selon la forme de l'engagement de chacun. Par ailleurs, la rencontre produit l'échange et une sorte de réfléchissement<sup>15</sup> du savoir vécu qui entraîne aussi des transformations. Quatre types de transformations sont relevés et touchent tous les participants :

*Les savoirs vécus conscientisent* : une fois les expériences réfléchies, la question du pourquoi apparaît. Avoir conscience de sa situation de pauvreté n'est pas en soi vecteur de transformation.

13. Groupe de recherche Quart Monde-Université, *Le Croisement des savoirs, quand le quart-monde et l'université pensent ensemble*. Paris, L'Atelier, 1999.

14. S. Paugam, *La Dynamique de la disqualification sociale*, Sciences humaines, mai 1998.

15. En référence aux travaux de J. Piaget.

Mais savoir pourquoi on est dans cette situation est un premier pas vers une formulation possible des réponses. En prenant conscience des causes, il est alors enfin possible d'agir dessus.

*Les savoirs vécus solidarisent* : une fois acquise cette prise de conscience, une résistance, un combat peut s'organiser. « Ils apprennent à ne pas se culpabiliser et, changement important, à ne pas vouloir renier leur milieu. » Ainsi, des liens peuvent se tisser entre les personnes vivant une même situation.

*Les savoirs vécus personnalisent* : « Les savoirs vécus transforment la relation avec le milieu et avec le monde parce qu'ils transforment la relation que l'on a avec soi-même. » Ces savoirs vécus aident donc à prendre conscience de soi-même et de ses capacités.

*Les savoirs vécus socialisent* : « L'homme est avec le monde et avec les autres, et non simplement dans le monde. » Ainsi, l'individu prend conscience qu'il fait partie d'un tout, d'une société, grâce à ses acquis ou plutôt à ce qu'il aura réussi à reconstruire. Il pourra s'arracher aux discours qui tendent à le sortir de la société, lui faire croire qu'il est à la marge et non à l'intérieur.

Il est incontestable que ce programme a eu un impact fort en termes de reconnaissance des savoirs des personnes confrontées à la précarité, par un effet tout aussi symbolique (le choc des savoirs) que concret (les résultats de la recherche). Atd quart monde insiste sur le fait que de telles démarches permettent une veille et une alerte que ne permet pas le travail habituel de recherche où le savoir se renouvelle moins vite. Atd quart monde a ensuite prolongé la démarche par la phase du « croisement des pratiques » pour aboutir à des programmes de co-formation.

Qu'en est-il de ce croisement des savoirs dans un contexte différent ? Celui d'un dispositif particulier, par exemple, et d'acteurs soucieux de résultats concrets ? S'il apparaît clairement que la démarche de la Mrie s'inspire de ce programme, ne serait-ce qu'en reprenant explicitement le terme « croisement des savoirs », les conditions de transfert de l'expérience constituent peut-être un aspect à repenser en permanence, dans un contexte où les formes d'exclusion et les politiques qui s'appliquent à lutter contre évoluent sans cesse.

## La reconnaissance d'un savoir

### Les apports de la démarche en termes de connaissance

#### *Un fondement contesté pour certains interlocuteurs, justifié pour d'autres*

À plusieurs reprises, nous avons relevé un scepticisme quant aux apports de la démarche en termes de connaissance. Certains interlocuteurs regrettent l'absence de légitimité scientifique de la démarche. Cette absence peut laisser de fait la place, selon eux, à une « légitimité théologique » (chercheur). En effet, par son histoire, la Mrie a eu des liens forts avec des associations « confessionnelles ». Cette critique vive concentre une part importante des réserves à l'égard de la démarche et tend à ôter de la crédibilité aux connaissances susceptibles d'être apportées.

La Mrie fait l'objet d'attentes contradictoires. Plusieurs professionnels ont émis le souhait de voir leurs propositions remonter de manière « forte » vers les décideurs, faisant sentir que, si les propositions ne sont que peu portées, les risques de découragement sont importants. Le statut même de la mission est une certaine forme de garantie pour les participants aux yeux desquels elle apparaît comme un relais important, voire incontournable, auprès des décideurs : « La Mrie donne du

poids, c'est un relais» (professionnel). À l'opposé, les institutionnels (notamment financeurs) estiment que les démarches de la Mrie exigent la plus grande neutralité possible.

Enfin, la question de la représentativité est au centre des interrogations. Prétexte pour les uns, limite réelle pour les autres, cette question est aujourd'hui un frein pour la diffusion de ces démarches. Elle peut aussi apparaître comme une fausse question, dans la mesure où le paradigme n'est pas le même que dans une approche classique de la pauvreté.

Afin de dépasser cette question, certains interlocuteurs donnent à la parole des usagers un statut de «construit» collectif et non plus de simple témoignage. Ce postulat est lui aussi objet de critiques.

Au-delà de ces réserves, la conscience de la place limitée qu'occupent les habitants ou usagers dans la connaissance des phénomènes qui les concernent est bien présente et justifie la démarche de la Mrie aux yeux de la plupart des acteurs rencontrés. Sa mission n'est donc nullement remise en cause.

#### ***Le point de vue des habitants :***

##### ***la nécessité d'une meilleure prise en compte des réalités vécues***

Les habitants rencontrés n'ont pas conscience que leur parole peut produire un fort effet symbolique, mais ils sont conscients en revanche de l'importance de leur parole. Il est indispensable, selon les habitants, de prendre en compte ceux qui «vivent les situations», car «quand ça vient d'en bas, c'est la réalité» (habitant). Ainsi, l'impression selon laquelle les politiques et dispositifs viennent des gens «haut placés» est très présente et conduit à cette forme de réduction de la réalité à son vécu.

Les échanges avec les professionnels ont été considérés comme enrichissants par les habitants rencontrés. Des phénomènes jusque-là ignorés ont pu être appréhendés, comme par exemple l'insuffisance de l'offre concernant le logement social en France<sup>16</sup> ou encore la complexité des problèmes: «j'ai compris que le problème du logement a une profondeur bizarre... qu'il y a tout un système politique» (Habitant). Les attentes sont mêmes fortes dans le cas du groupe de l'Avdl, aguerri au dialogue avec les institutionnels, et la démarche du dossier annuel a laissé des frustrations à ce sujet. Les membres du groupe regrettent que les échanges avec les professionnels se soient simplement déroulés sur une journée: «on aurait aimé que les échanges avec les professionnels soient plus longs».

#### ***Le point de vue de professionnels :***

##### ***«une piqûre de rappel» ou une mise en relief des connaissances***

Des professionnels insistent sur le fait que la répétition (ou redondance) des informations portées à connaissance par la Mrie participe à l'évolution de leurs pratiques. La routine qui peut s'installer pour les travailleurs sociaux vis-à-vis de

16. «On s'est rendu compte de choses, je ne savais pas par exemple qu'il manquait la moitié des Hlm en France.» (habitant).

situations difficiles est source d'oubli ou de mise en sommeil des connaissances acquises. Entendre à plusieurs reprises ces discours peut permettre de réactiver des connaissances<sup>17</sup>.

Certains travailleurs sociaux et institutionnels ont insisté sur la « prise de conscience », la mise en exergue de priorités, la naissance d'un nouvel angle de vue des phénomènes, que permet ce type de démarches, comme le traduit cette remarque : « Travaillant depuis longtemps sur ces questions, je n'ai pas eu de révélation mais c'est davantage sur l'ordre d'importance des choses, la focale, le point de vue » (professionnel). Les professionnels interrogés ont très souvent présent à l'esprit l'exemple de la question du logement et estiment qu'à travers les travaux de la Mrie, c'est la signification même de la notion de décence du logement qui a été bousculée. Ces changements de regard sont, semble-t-il, portés tout particulièrement par les témoignages oraux. On peut du reste considérer cette transformation dans la hiérarchisation des connaissances comme un apport de connaissances en tant que tel.

Plusieurs acteurs, notamment institutionnels, se sont trouvés impliqués dans la démarche du fait de la place de leur institution. À cette occasion, ils reconnaissent avoir acquis une culture sur l'exclusion tout à fait complémentaire de leur culture professionnelle. Ils réclament que cette fonction soit systématisée par un rôle de centre ressources pour cadres de la fonction publique, attribué à la Mrie. Mais ils estiment qu'aujourd'hui cet apport de connaissance est moindre du fait d'un « glissement vers une mise en scène de la pauvreté » (institutionnel) au détriment de sa connaissance.

### ***Une interpellation par le biais du témoignage***

L'évocation de situations vécues a plus d'impact que l'énoncé de données statistiques, du moins en termes de sensibilisation, comme le soulignent ces propos : « Entendre les situations vécues a un impact vraiment important sur la manière dont je perçois les choses » (professionnel) ; « Le fait de les entendre me touche plus qu'un rapport que je pourrais lire » (professionnel). Un large consensus se dégage donc quant au rôle de sensibilisation qu'apportent des démarches dans lesquelles le témoignage oral est largement présent.

Les personnes interviewées nous ont fait part à plusieurs reprises de leur perception de la démarche de la Mrie en tant qu'espace de compréhension du point de vue des uns et des autres<sup>18</sup>. C'est ainsi que les démarches du « connaître avec », telles qu'elles sont menées par la Mrie sont généralement identifiées comme un moyen permettant de rendre lisibles certains problèmes et points de vue jusque-là ignorés<sup>19</sup>. Un consensus se manifeste ainsi autour de la notion d'interpellation : la

17. « Cela m'a permis de me remémorer des choses oubliées » (professionnel). « J'ai redécouvert certaines choses que je connaissais » (professionnel).

18. « Tout le monde peut s'expliquer » (professionnel) ; « On peut mieux comprendre le point de vue des uns et des autres » (professionnel) ; « Les gens sont demandeurs de réflexion, de parler, de comprendre » (professionnel).

19. « La force de ce type de démarche est d'arriver à "choper" un point de vue, plus ou moins passé sous silence » (chercheur) ; « Elle est intéressante par son rôle d'alerte » (professionnel).

plupart des acteurs, notamment institutionnels, se sont sentis à un moment ou à un autre « interpellés » par la Mrie. Parfois même, certains d'entre eux ont avoué un sentiment d'agacement ; mais n'est-il pas dans la nature même de l'interpellation de provoquer un « dérangement » ?

En somme, les apports des démarches « connaître avec » sont plus évidents, aux yeux des professionnels qui y ont participé, en termes d'interpellation que de connaissance. Qu'en serait-il pour des professionnels qui seraient plus éloignés de ces démarches ? S'il peut sembler pertinent de questionner la méthode de croisement des savoirs employée par la Mrie, il nous paraît aussi nécessaire de rappeler les freins profonds à ce renouvellement du savoir.

## **L'illégitimité du savoir profane**

### ***Le savant et le profane***

La distinction entre pensée commune et pensée savante existe depuis fort longtemps. Cette séparation apparaît déjà chez Platon<sup>20</sup> ; plus qu'une distinction entre ces pensées, celui-ci instaure une hiérarchie, qui perdure aujourd'hui, entre le savant et le profane. De nombreux philosophes et scientifiques<sup>21</sup> n'ont cessé d'étayer ce postulat. Notre langage témoigne d'ailleurs de la présence de cette pensée<sup>22</sup>. Cette soi-disant pauvreté du savoir non scientifique est même rapprochée de la notion de faux, le vrai se situant dans le discours scientifique, rendant la hiérarchie encore plus nette. Cette supériorité du discours scientifique sur la parole des gens « ordinaires » est sans conteste à l'origine des fortes croyances dans la « parole d'expert ».

Cette disqualification des paroles ordinaires constitue un obstacle au développement des démarches participatives. Comment le profane, qui serait même « emprisonné » dans ses croyances, peut-il prétendre participer, en tant que sujet autonome, à la moindre élaboration de connaissances ?

### ***Un savoir tiré d'une expérience de vie***

Des auteurs cherchent à produire un rééquilibrage ou une forme de « réhabilitation » du savoir profane<sup>23</sup>. Par exemple, Turkâl<sup>24</sup> place l'expérience au cœur de la formation des savoirs. Mais la capacité à passer de l'expérience au savoir ne peut se faire que par « la transformation en expérience signifiante d'événements quotidiens généralement subis, dans l'horizon d'un projet personnel et collectif » ; pour Turkâl, la formation consistera donc à donner sens à ce qui se

20. Lors de dialogues entre Socrate et l'un de ses disciples, la différence et plus précisément l'opposition entre l'opinion (la *doxa*) et la connaissance (l'*épistémè*) est centrale.

21. Depuis le siècle des Lumières jusqu'à Lévi-Strauss, Bachelard, etc.

22. Les dites « discussions de comptoirs », de bas étage, etc.

23. Cf. les travaux de Bruno Latour : Latour B., *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, 1996.

24. L. Turkâl, « La compétence d'exister », *Les Cahiers de la section des sciences de l'éducation*, n° 97, Genève, novembre 1999.

présente au premier abord comme un « magma expérientiel ». Et c'est pourquoi le passage de l'expérience au savoir ne peut s'opérer qu'à travers la mise en place d'échanges nombreux entre différents acteurs, justifiant par là même la valeur de la parole « travaillée » par un collectif.

La valorisation de ce savoir est néanmoins une conceptualisation en construction. On ne peut guère citer de courant sociologique qui lui corresponde, mais on relève ici ou là des chercheurs qui s'emploient à pratiquer une sociologie tournée vers l'action, dite « pragmatique », ou, dans la même optique, qui se réclament d'une sociologie dite « compréhensive ».

Néanmoins, cette dichotomie entre savoir et opinion demeure très présente. C'est aussi qu'elle est entretenue par une crainte très actuelle : la crainte de la défense d'intérêts particuliers, voire communautaires, au détriment de l'intérêt général. Si le savoir du profane n'est guère digne d'attention, on comprend les soupçons que peuvent soulever les vellétés de mobilisation des « usagers », ou profanes, pour défendre leur point de vue. L'idée issue de Rousseau selon laquelle les personnes les plus concernées par un problème ne peuvent intervenir sur son traitement demeure un frein de taille à la diffusion des méthodes participatives.

Au-delà de ces débats sur la valeur des savoirs des « profanes », Michel Callon<sup>25</sup> avance une raison plus politique pour expliquer la faible place de ces savoirs.

#### **La démocratie représentative : les limites de la délégation aux scientifiques**

On peut considérer, avec M. Callon, que notre système démocratique s'organise selon une double délégation : celle des citoyens aux élus et celle des profanes aux scientifiques : « Une délégation par laquelle la société confie à des spécialistes, les scientifiques, le soin de produire des savoirs robustes, des connaissances certifiées. » C'est ce « grand partage » que les auteurs remettent en cause, soulignant les limites et problèmes induits par cette délégation.

La délégation donnée aux scientifiques procède d'un certain nombre de réductions. On peut observer que, dans l'actualité, les controverses sont bien souvent ramenées à des questions techniques et le débat n'a lieu qu'entre experts : « La production de la vérité, de l'accord, ne peut se faire qu'en champ clos, entre spécialistes, elle vise avant tout à assurer aux scientifiques le monopole de la production des connaissances. » C'est alors à une éventuelle réduction du champ des possibles que l'on assiste : « les incertitudes qui sont liées aux connaissances qui sont produites et qui permettent de décrire et faire advenir les mondes possibles se trouvent cantonnées dans leur laboratoire ».

#### **Y a-t-il place pour un savoir construit avec les « sans voix » ?**

Si la majorité de la population se trouve exclue des vrais débats, il va sans dire que les personnes qui accèdent difficilement aux biens de première nécessité et, par surcroît, peu à l'information, s'en trouvent de fait plus exclues encore. Dans

---

25. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 2001.

quelle mesure ne demeureraient-elles pas les seules exclues si cette délégation était remise en cause? Autrement dit, la participation, conçue comme une nouvelle forme de mobilisation citoyenne, est-elle accessible aux «sans voix»? L'espace de cette participation est-il «formaté» pour accueillir une parole, le plus souvent collective, très éloignée des normes en vigueur dans le milieu des classes moyenne et intellectuelle, qui portent actuellement la revendication de la démocratie participative?

Le fait que le cadre conceptuel sur lequel s'appuient les démarches «connaître avec pour agir ensemble» soit perçu par la plupart des acteurs interrogés comme peu explicite n'aide pas à faire avancer cette question<sup>26</sup>. Un travail d'élaboration est donc à faire; cependant, comme nous avons pu l'observer, des bases conceptuelles sont en construction, qui pourront permettre de mieux discuter du bien-fondé de ces démarches.

## Une démarche citoyenne

### Les apports de la démarche

#### *Du point de vue des professionnels*

Des accompagnateurs de groupes d'habitants mobilisés dans des démarches participatives soulignent systématiquement un apport remarquable en termes de prise de confiance des usagers<sup>27</sup> et de leur reconnaissance, qui permet à certains de sortir de l'isolement et de s'inscrire dans des réseaux de sociabilité voire de solidarité<sup>28</sup>. Ces signes d'appartenance ou de ré-ancrage à un ensemble traduisent l'aspect citoyen de la démarche aux yeux de beaucoup: «La citoyenneté que peuvent retrouver certaines personnes en difficulté dans ces groupes aide à sortir de l'exclusion» (professionnel); «Ça recrée du lien social, les gens relèvent la tête» (professionnel).

#### *Du point de vue des habitants:*

#### *d'un problème individuel à une action collective puis publique*

Nous n'avons pu interroger que des habitants ayant participé à la démarche du dossier annuel. En tant que telle, nous verrons que la démarche a engendré un processus de mobilisation citoyenne pour les participants au groupe, mais une mobilisation préexistait à cette démarche. Ce groupe s'est saisi d'un problème et tente de le résoudre pour le porter collectivement au-devant des acteurs professionnels et institutionnels. Ce faisant, il a intégré une démarche plus large et contribue à faire avancer le droit au logement, par un élargissement progressif de son intervention. C'est pourquoi on peut considérer qu'il constitue une expérimentation de démarche participative.

26. Objet du programme financé par le Fse «Connaître avec pour agir ensemble», documents disponibles cet été.

27. «ça leur apporte une certaine reconnaissance et assurance» (professionnel); «On a pu voir une vraie prise de confiance» (professionnel).

28. «Ils se retrouvent à côté» (professionnel); «Ils sont plus tout seuls» (professionnel).

Toutes les personnes qui participent au groupe mutation ont rejoint celui-ci parce qu'elles connaissaient des difficultés en relation avec leur logement<sup>29</sup>. Par la suite, des actions collectives ont été montées, qui n'avaient plus pour simple visée la résolution d'un cas, mais des avancées pour tout le groupe : « on a eu des avancées grâce aux pressions du groupe... la mairie a intégré la question des mutations dans ses thématiques de travail » (habitant).

Aujourd'hui, au-delà même de cette action collective, le groupe assiste à une nouvelle « montée en généralité » grâce, notamment, à la démarche de la Mrie. La question du droit au logement a permis de dépasser les aspirations individuelles pour poser des problématiques qui concernent tous les locataires de logements sociaux. Plusieurs personnes ont vu leur demande de mutation acceptée, mais participent toujours à ce groupe, ce qui témoigne d'une prise de conscience sur la question générale du droit au logement. Cette prise de conscience associée à une sorte de retour sur l'« échiquier social » a conduit des membres du groupe à se « battre » pour la question du droit au logement : « je voulais faire bouger les choses même si j'avais un logement » (habitant).

Cette dynamique est également entretenue avec l'espoir que les choses peuvent changer et ce fait, oh combien ! gratifiant, en partie grâce à sa propre participation : « Si la règle se met en place... » (habitant, avec une main sur le cœur).

Néanmoins, cette mobilisation citoyenne éveille de nombreuses craintes ; et le fait que la Mrie soit un relais de cette mobilisation suscite des réserves, que traduisent les appels à sa plus grande neutralité. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, ces craintes découlent notamment de l'opposition établie *a priori* entre intérêt particulier et intérêt général et, de fait, de la peur de voir surgir de très nombreux effets « *nimby* »<sup>30</sup> ou autres « réflexes communautaires ». Pourtant, l'expérience de l'Avdl témoigne bien d'un processus de dépassement des intérêts particuliers<sup>31</sup>.

## Une évolution de la démocratie

### Les limites de la délégation aux élus

Il nous faut revenir sur la double délégation qu'évoque Michel Callon. Après avoir cité la délégation aux scientifiques, observons celle qui s'opère vis-à-vis des élus, sans doute mieux connue et plus souvent évoquée<sup>32</sup>. En définitive, « la démocratie délégative purge le débat politique de toute incertitude sur la composition du *collectif*<sup>33</sup> ». Certes, les limites de cette démocratie délégative tendent à être

29. « Tous ceux qui sont venus ici ont des problèmes très importants », « tout le monde avait des problèmes au niveau du logement ».

30. « *Not in my back yard* », c'est-à-dire en français : « pas dans mon jardin ».

31. Le Téléthon en est un autre exemple.

32. Une exclusion massive de ceux qui ne sont pas appelés aux urnes, le vote ne laisse pas de place aux doutes et aux formations d'identités : « les groupes, en tant que tels, n'ont pas voix au chapitre » (Callon *et al.*, *op. cit.*) ; un choix possible des élus réduit ; à la population des citoyens électeurs est substituée une population plus réduite, qui est celle des représentants ; une fois le vote effectué, les possibilités de prises de parole sont très limitées.

33. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *op. cit.*

comblées en partie par la multiplication des procédures consultatives inscrites dans les lois<sup>34</sup>, mais celles-ci sont fortement contraintes : « le citoyen ordinaire se voit offrir de toujours plus nombreuses occasions de prise de parole », étroitement disciplinées et encadrées, sur des sujets qu'il ne choisit pas. Ces nouveaux dispositifs peuvent ainsi ne pas apparaître comme un renouvellement des modes de faire.

Si l'on peut donc douter que la démocratie évolue véritablement vers plus de participation du côté des institutions, qu'en est-il du côté des citoyens ?

### **De nouvelles formes d'engagement**

Selon J. Ion et B. Ravon, les formes d'engagement actuelles tendent à montrer « des logiques de détachement des appartenances<sup>35</sup> ». À travers l'étude menée sur l'engagement des bénévoles dans les Restos du cœur, B. Ravon et R. Raymond observent : « les appartenances communautaires semblent introuvables... si l'engagement peut devenir le cadre d'un processus identitaire, ce dernier ne peut s'enraciner dans la référence à des groupes aisément identifiables<sup>36</sup> ». Aussi, les groupements ne doivent plus être décrits comme « des entités sociales aux limites communes aisément identifiables, mais comme des réseaux d'individus<sup>37</sup> ».

Ces observations nous semblent quelque peu remettre en question la dimension citoyenne tant attendue des démarches participatives. Pourtant, « la cause pour laquelle on se bat ne peut être ramenée ni à l'horizon d'attente du groupe, ni à de stricts enjeux individuels<sup>38</sup> ». C'est alors que les auteurs posent une distinction fondamentale entre l'action collective traditionnellement pensée pour étudier les associations et l'action publique qui définit les nouvelles formes d'action. On assisterait donc au « passage d'une action collective qui vise la définition du collectif lui-même à une action publique résultant de la coexistence de concernés personnels<sup>39</sup> ».

On retrouve les mêmes hypothèses dans des travaux menés récemment sur les victimes de catastrophes (accidents collectifs, catastrophes sanitaires, attentats) regroupées en associations. On a pu parler à leur propos de « groupes circonstanciels<sup>40</sup> », dans la mesure où l'intérêt commun ne préexiste pas au regroupement, mais est entièrement à construire. Et il n'est pas indifférent de

34. Loi de juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, loi de juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité, etc.

35. Ion J. et Ravon B., « Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel », *Lien social et politique*, Rioc, 1998, n° 39, 59-71.

36. Ravon B. et Raymond R., « Engagement bénévole et expérience de soi : l'exemple des Restos du cœur », in *Engagement public et exposition de la personne*, Ion J. et Peroni M., Éd. de l'Aube, 1997, p. 99-109.

37. Ion J. et Ravon B., *op. cit.*

38. Ion J. et Ravon B., *op. cit.*

39. Ion J. et Ravon B., *op. cit.*

40. Vilain J.-P., Lemieux C., « La mobilisation des victimes d'accidents collectifs, vers la notion de groupe circonstanciel », in *Politix*, n° 44, 1998, p. 135 à 160. Decrop G., « Associations de victimes et vigilance », à paraître dans Actes du séminaire Vigilances, Cresal, 2005.

constater que cet intérêt relève essentiellement de l'ordre cognitif: celui de l'élucidation, de la compréhension de processus sociaux ayant conduit à des catastrophes faisant de nombreuses victimes.

Ces nouvelles formes d'engagement ne sont pas sans lien avec les logiques d'exclusion; car tout concourt «à analyser le temps de l'engagement bénévole comme un moment privilégié de l'expérience de soi, entendue comme le travail sur soi (et sur son inscription dans la vie commune) que ne cesse de mener chacun d'entre nous afin de se constituer une place, sa place dans le monde social<sup>41</sup>». L'engagement devient alors «une mise à l'épreuve de soi... C'est-à-dire, en termes un peu rapides, l'occasion d'une remise en perspective de son affiliation/désaffiliation au monde social, mise en perspective en même temps qu'activité de réassurance de sa socialisation<sup>42</sup>».

Ces nouvelles formes d'engagement peuvent donc expliquer la fonction que remplissent des groupes tels que celui de l'Avdl dans la lutte des personnes contre leur propre exclusion.

### ***L'engagement, une posture problématique pour les démarches participatives ?***

On peut se demander si cette posture de l'engagement, quelle que soit sa forme, ne pose pas problème dans une démarche qui vise notamment la constitution de savoirs. Pour Pierre Lascoumes, une démarche participative conduit nécessairement à des prises de parole ou interventions publiques à finalité politique: «La prise de parole, le témoignage ont une finalité politique. Ils visent à transformer un ensemble d'expériences individuelles douloureuses en un outil d'affirmation collective et de critique sociale<sup>43</sup>».

Autant d'éléments qui concourent à faire craindre la parole des usagers, notamment lorsque son expression n'est pas exempte de violence, d'émotion ou de passion, qui fondent précisément cet engagement.

Les associations de victimes offrent un exemple intéressant où les émotions d'un côté et le savoir et l'action de l'autre sont élaborés dans une construction originale. La circonstance à l'origine de la mobilisation associative renvoie en effet très directement à la douleur, au deuil et à la perte. Le défi posé à ces associations est de construire sur cette «passion» une stratégie d'intervention dans des champs multiples, non seulement dans le registre de la justice et de la réparation, mais aussi dans celui de la prévention, dans lequel les associations doivent mobiliser une expertise propre, qu'elles doivent légitimer aux yeux des experts du champ.

Plus globalement, l'émotion peut être considérée comme un moteur important pour le développement des démarches participatives dans le champ de l'exclusion. Pourtant, on note que l'attitude émotionnelle, ou la posture revendicative comme la nomment les professionnels, pose problème: c'est dire combien la part de passion ou d'émotion dans le débat est rejetée...

---

41. Ravon B. et Raymond R., *op. cit.*

42. Ravon B. et Raymond R., *op. cit.*

43. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *op. cit.*

### **Comment inscrire cette démarche dans la durée ? Vers un espace public permanent ou continu**

Les «espaces publics de coopération», comme les nomme M. Callon, sont très formatés dans le cadre de la démocratie délégative. Les instances de participation et plus généralement de prise de parole des citoyens sont extrêmement cadrées: «la parole doit être civilisée et encadrée<sup>44</sup>».

Par certains côtés, la démarche «connaître avec pour agir ensemble» est une bonne illustration de cet aspect des démarches participatives. L'espace public de coopération dans cette démarche est principalement encadré par des professionnels du travail social. On est alors conduit à se demander quelles seraient les conditions qu'un espace public devrait nécessairement remplir pour accueillir, sans médiation, la parole des personnes démunies ?

L'espace public doit être à la fois stable et ouvert pour permettre aux personnes de se côtoyer. Ainsi, au lieu d'espaces publics formatés par la démocratie délégative, M. Callon<sup>45</sup> propose des espaces qui favorisent les interactions et la formation d'*identités*, terme sans doute employé dans une acception proche de celui de «communauté».

Cette évolution de l'espace public apparaît comme un travail lent et complexe, passant par des opérations de construction-déconstruction-construction incessantes qui font penser à la démarche d'enquête-participation ou à la recherche-action. Les «identités», ou points de vue, étant mouvantes, évoluant au fur et à mesure des échanges, rencontres, la démarche demande sans cesse et inlassablement de revenir sur les hypothèses avancées, de faire évoluer la formulation de la problématique. Guy Le Boterf insiste sur la nécessité de réaliser des «feed-back»: «ce qui est fondamental (...) c'est le caractère expérimental de la démarche d'enquête-participation. Son caractère itératif, cet aller et retour permanent<sup>46</sup>».

Enfin, pour que les échanges et synergies puissent se développer, la continuité de cet espace public semble déterminante. L'ajustement quotidien des identités ou points de vue au vu des discussions, échanges et collaborations nécessite un espace qui puisse être investi de manière quasi permanente: «il faut que les acteurs après s'être rencontrés et quittés ne se perdent pas de vue<sup>47</sup>».

44. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *op. cit.*

45. M. Callon propose des éléments qu'il convient d'étudier en ce qui concerne la constitution d'un espace public de coopération. Cette construction ne peut s'opérer selon lui qu'à travers la recherche de la «démocratie dialogique». Cette démocratie est constituée d'une double dynamique: l'exploration des mondes possibles (à travers la participation des profanes au collectif de recherche dans l'identification et la formulation des problèmes, etc.), et l'exploration du collectif (à partir d'individus et de groupes constitués et l'engagement d'un débat, de discussions et de formations réciproques, on favorise l'émergence «d'identités».) La démocratie dialogique permet donc une forme de réappropriation de fonctions jusque-là confiées à de petits groupes d'individus.

46. Le Boterf G., *L'Enquête participation en question*, coll. «Théories et pratiques de l'éducation permanente», Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Paris, 1981.

47. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *op. cit.*

La démarche participative peut donc revêtir une forme circulaire, voire plus insaisissable... Et c'est peut-être pourquoi elle pose la question de sa finalité avec tant d'acuité. De plus, dans quelle mesure une telle continuité ou permanence de l'espace public est-elle possible à propos de publics ou usagers que leurs parcours erratiques rendent souvent instables voire insaisissables ?

## **La lutte contre les exclusions comme finalité**

### **Une démarche dont les finalités font débat**

#### ***La question de la finalité et de l'évaluation***

Les finalités de la démarche apparaissent parfois assez floues aux yeux des acteurs interrogés : « on voit pas forcément où ils veulent en venir » (professionnel). Un trop grand attachement à la méthode au détriment des objectifs ressort de l'ensemble des entretiens : « la méthode supplante la finalité, qui n'est pas claire » (chercheur). Ce manque de clarté peut être en effet préjudiciable. L. Blondiaux impute le sentiment d'échec qui peut succéder à ces démarches à un « vide conceptuel et procédural<sup>48</sup> ». Une personne interviewée nous rappelle que « la démarche ne doit pas être un but en soi » (chercheur).

Or il apparaît difficile pour les professionnels de mettre en avant ces démarches sans savoir précisément quels sont les effets produits. Ce manque de repères conduit donc les participants à faire des hypothèses sur les impacts, qui relèvent du domaine des impressions et ne sont pas clairement établis : « J'ai des doutes concernant les apports, je sais pas vraiment si ça participe à la lutte contre les exclusions » (professionnel) ; « Il ne semble pas que les effets soient vraiment importants » (professionnel) ; « On ne sait pas quels sont les impacts » (professionnel).

La Mrie considère pour sa part que la finalité est contenue dans la méthode ; mais est-ce suffisant pour convaincre les acteurs ?

#### ***Une évolution des pratiques professionnelles et un renforcement des dynamiques personnelles***

Plusieurs professionnels nous ont fait part d'une modification de leur pratique au sein de leur structure, inspirée par l'expérience faite à la Mrie<sup>49</sup> ; cependant, ces évolutions semblent relever davantage du niveau individuel que du fonctionnement des institutions. Le bilan étant parfois maigre à ce niveau, l'impact le plus souvent souligné par les professionnels a trait à la dynamique des usagers eux-mêmes.

Les personnes du groupe « mutation » ont exprimé à de nombreuses reprises le soutien qu'elles avaient pu trouver grâce à ce groupe : « on est relogé mais on a souffert pendant des années, si je n'étais pas venu, je serais toujours en souffrance ». D'après l'animatrice du groupe, quelques personnes ont trouvé du travail et cette

48. Blondiaux L., « Démocratie locale : repenser les objectifs avant de définir les modalités », *Les Cahiers du Dsu*, n° 35, septembre 2002.

49. « Le fait de travailler avec eux, ça a changé mes pratiques » (professionnel) ; « Je ne vois plus les choses tout à fait de la même manière » (professionnel).

réussite ne lui semble pas sans lien avec la dynamique créée par le groupe. On peut donc parler d'un réel impact en termes d'insertion sociale et professionnelle.

### **Des démarches ambitieuses qui nécessitent des moyens**

Un frein important à la diffusion de ces démarches se situe au niveau de la durée nécessaire à leur mise en œuvre, qui se pose en obstacle majeur pour de nombreux professionnels : « La CAF a 80 000 allocataires, la productivité fait loi » (professionnel) ; « Ces démarches posent des problèmes d'investissement difficile à tenir ».

Y a-t-il alors place pour des démarches plus économes en temps, moins ambitieuses, mais qui ont plus de chances d'être saisies par les professionnels ? Est-ce que ce coût n'explique pas la rare diffusion de ces méthodes dans le champ de l'étude et de l'évaluation des politiques publiques ?

### **Une ambition plus modeste : améliorer l'efficacité des dispositifs**

#### **La démocratie administrative**

Deux finalités sont habituellement assignées à la démocratie : elle doit assurer à la fois une représentation des différents courants politiques et permettre un traitement des problèmes de la société (démocratie administrative). Considérant ces finalités, on peut observer, à l'instar de P. Duran<sup>50</sup>, qu'en France la participation se limite essentiellement à la démocratie administrative en vue d'améliorer la pertinence des politiques publiques et la qualité des services fournis par l'administration : dans le cas de la France, « la question de la participation ne ressort pas de la logique électorale, elle est avant tout un mode de gestion des problèmes publics ». Il opère préalablement la distinction suivante : « La démocratie administrative est fondée sur la participation et la négociation tandis que la démocratie politique est basée sur l'élection et le débat politique ». De fait, l'État introduit aujourd'hui « les acteurs de la société civile » dans toutes sortes de dispositifs afin d'assurer une certaine efficacité des politiques publiques.

Ce point de vue n'est pourtant pas unanime. T.-T. Godbout<sup>51</sup> montre que, bien souvent, de meilleurs résultats (en termes d'amélioration de la qualité des services) sont obtenus par les modes d'action traditionnels (contacts directs avec les élus, manifestation, etc.). La pertinence de l'action publique, lors même que les usagers y participent, est donc loin d'emporter tous les suffrages...

Quelle que soit la position adoptée, il s'avère par ailleurs que l'intégration de groupes d'usagers dans la mise en œuvre des politiques ne va pas sans questions ou dangers.

#### **Les risques de la participation pour les usagers**

Dans la perspective exposée précédemment, l'introduction des usagers est nécessaire pour améliorer l'efficacité des politiques publiques (P. Duran) ; dès lors

50. Duran P., « Les ambiguïtés de la participation, exigence politique ou nécessité gestionnaire ? », *Les Cahiers du Dsu*, mars 2000.

51. Godbout J.-T., « Les mirages de la coproduction », *Les Cahiers du Dsu*, mars 2000.

survient la question du statut conféré aux usagers. Le danger étant que l'usager soit placé en tant que coproducteur : « l'usager n'acquiert pas de nouveaux droits mais, en jouant le rôle de coproducteur, il risque au contraire de voir se transformer sa compétence d'usager en incompétence de producteur ». Fort habilement, l'institution pourrait ainsi ôter en partie le caractère déstabilisateur du statut d'usager : « sa compétence unique, la plus menaçante pour le producteur, c'est précisément celle d'usager, c'est-à-dire l'évaluateur de la valeur d'usage du produit, sur laquelle il est le seul à pouvoir se prononcer ». Aussi, « sans refuser de s'engager, l'usager doit donc s'assurer qu'on le reconnaît comme usager avant de se faire reconnaître comme producteur » (Godbout).

Notons que cette position interroge directement le parti pris de la démarche « connaître avec pour agir ensemble », qui cherche au contraire à instaurer l'usager comme coproducteur.

Par ailleurs, on oublie trop souvent que la prise de parole de personnes fragilisées par leurs parcours doit faire l'objet de bien des précautions, comme P. Lascoumes le rappelle : « Le devenir des témoins est souvent cruel ; happés sans préparation dans une scène publique, poussés aux aveux les plus personnels, ils se trouvent en général abandonnés, seuls face aux multiples échos de leur exposition publique<sup>52</sup> ».

## Conclusion

Lancer des travaux faisant le point sur l'ensemble de ces démarches participatives semblait nécessaire. Car la question est bien de savoir si l'on veut toujours d'un système où « l'on parle à la place des autres », ce qui est si aisé à propos des « pauvres ». Il n'en reste pas moins vrai que des limites doivent être tracées entre les différents modes d'apports de connaissances dans l'observation sociale. Entre l'analyse des situations, l'évaluation des dispositifs, l'élaboration des indicateurs, les ponts ne sont pas évidents et la part de chaque point de vue est à définir ; quand l'évaluation doit-elle être vraiment conjointe (entre les personnes en situation de pauvreté et les experts évaluateurs) ? L'approche participative est-elle adaptée à la recherche d'indicateurs ? Etc. Questions qui tracent autant de pistes de réflexion méthodologique...

---

52. Lascoumes P., « Le collectif comme condition de l'engagement public : l'exemple de l'association Aides », in *Engagement public et exposition de la personne*, Ion J. et Peroni M., Éd. de l'Aube, 1997, p. 135-138.